

Gîtes / Chambres d'hôtes / Cafés / Restaurants



PROPOSEZ UN ACCÈS WIFI GRATUIT à vos clients en toute sécurité !

Un accès wifi de qualité contribue à l'attractivité de votre établissement. Val de Loire Numérique vous propose une solution technique simple et de qualité, en toute sécurité, appelée "surbox".

Pour vos clients :

- Une connexion gratuite et sécurisée au réseau Val de Loire wifi public : plus de 150 sites touristiques déjà équipés en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire
- Après une première authentification, reconnexion automatique au réseau Val de Loire wifi public au gré de leur parcours sur le territoire

Pour vous :

- Un boîtier à installer sur votre installation Internet existante
- Une solution en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD)
- Votre protection juridique garantie avec conservation des journaux (logs) légaux
- Simplicité d'utilisation : pas de code à donner à vos clients
- Signalétique avec QR code fournie
- Faible coût : à partir de 80 € HT par an

Le réseau Val de Loire wifi public

Val de Loire wifi public est un réseau wifi public et sécurisé principalement déployé sur les sites touristiques d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Il est accessible très simplement : à sa première connexion, l'utilisateur indique son adresse e-mail, son pays ou son département d'origine, et il est connecté à Internet sans limite de temps. Il est automatiquement réauthentifié lorsqu'il retrouve le réseau Val de Loire wifi public au fil de son parcours touristique sur le territoire.





Zoom sur l'équipement

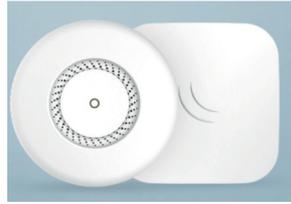
Surbox Mikrotik cAP ac

Utilisation :

Zones intérieures
de faible fréquentation

Caractéristiques techniques :

- Rayon de 100 mètres
- Appels téléphoniques wifi
- MESH*
- 14,50 x 14,50 x 3 cm



Surbox Premium Ruckus H350

Utilisation :

Zones intérieures
de moyenne fréquentation

Caractéristiques techniques :

- Rayon de 100 mètres
- Appels téléphoniques wifi
- MESH*
- 17,85 x 8,95 x 2,93 cm



* Relais du signal wifi entre les bornes

Proposer du wifi à vos clients : vos obligations légales

Proposer du wifi à vos clients implique pour vous une obligation : vous devez enregistrer les journaux (logs) de connexion et les conserver pendant une année entière. Si une infraction est commise sur le réseau wifi que vous proposez, les autorités judiciaires peuvent demander l'accès à ces journaux de connexion.

Tout manquement à l'obligation de conservation des données expose la personne à laquelle incombe cette obligation aux sanctions visées à l'article L. 39-3 du CPCE, soit un an d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende pour les personnes physiques, et 375 000 euros pour les personnes morales (en application de l'article 131-38 du Code pénal).

La solution surbox inclut l'enregistrement des journaux de connexion ; vous êtes ainsi en conformité avec les obligations légales. En cas de requête des autorités judiciaires, le SMO Val de Loire Numérique fournira directement les éléments demandés à la Justice.

Le témoignage de Stéphane, propriétaire de chambres d'hôtes à Blois



Je savais que l'on avait des obligations de conservation des données de connexion quand on propose du wifi à nos clients. Je voulais un système relativement simple, qui permette de couvrir en wifi l'intégralité des chambres.

La surbox est une solution "clé en main". La mise en place est simple : il suffit de connecter la surbox à la box Internet, il n'y a pas de réglage à faire et c'est immédiatement opérationnel.

Je mets à disposition de mes clients la signalétique remise par le SMO Val de Loire Numérique, au format "carte de visite", avec un QR code qu'il suffit de scanner pour se connecter au réseau Val de Loire wifi public. Les utilisateurs sont satisfaits du réseau que je mets à leur disposition !

Cette solution vous intéresse ?

Contactez le SMO Val de Loire Numérique
wifi@valdeloirenumerique.fr - Tél. 02 54 58 44 39